Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée des classes au 1er septembre 2000 : évolution favorable malgré des situations insatisfaisantes

Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport destiné au Grand Conseil relatif à l'état des classes de la scolarité obligatoire au 1er septembre 2000. Il constate que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions et prend note avec satisfaction de l'amélioration des moyennes cantonales par rapport à la rentrée 1999. Le gouvernement est cependant conscient qu'il subsiste des situations insatisfaisantes, notamment dans les classes où les effectifs dépassent les maxima réglementaires.

En chiffres, les classes suivantes ont été ouvertes à la rentrée 2000:

- 2'195 classes enfantines et primaires pour 44'257 élèves (y compris 46 classes accordées par crédit supplémentaire, dont une non attribuée) contre 2'150 en 1999 ;

- 1'728 classes secondaires pour 33'592 élèves (y compris 69 classes accordées par crédit supplémentaire et 8 classes par la délégation du Conseil d'Etat) contre 1'651 classes en 1999, soit 1'655 moins 4 classes d'accueil financées par la baisse de l'écu sans demande de crédit supplémentaire.

L'évolution démographique (+1'179 élèves) et l'introduction généralisée d'EVM en 7ème année justifient l'augmentation 2000 du nombre de classes. Malgré l'effort consenti, 77 classes enfantines et primaires (3,6%) et 51 classes secondaires (3,8%) dépassent les normes réglementaires maxima.

Réaffirmant son attachement à EVM, le Conseil d'Etat rappelle son objectif de voir progressivement appliquer partout les normes réglementaires.

Dans les situations les plus difficiles, le Conseil d'Etat fera appel à des solutions d'assistanat. Il précise toutefois qu'il examinera très prochainement un rapport sur l'état de la pénibilité au sein du corps enseignant, cet élément ayant été écarté d'emblée de l'enclassement 2000.

Rappelons que, pour la rentrée 2000, la compétence d'ouvertures des classes a été transmise à une délégation du Conseil d'Etat composée des Conseillères d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, présidente, et Francine Jeanprêtre, ainsi que des Conseillers d'Etat Charles Favre et Jean-Claude Mermoud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 novembre 2000

Jacqueline Maurer-Mayor, présidente du Conseil d'Etat, 021/ 316 60 10

Texte422